

**DECISION
DU PRESIDENT**
N° DECRE_2023_093

Refacturation aux utilisateurs de consommables, prestations informatiques et téléphonie

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DELTDMC_22_047 en date du 28 mars 2022 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DO009-2011 en date du 18 avril 2011 décidant la refacturation aux utilisateurs des consommables informatiques ;

Vu l'état des consommations pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 31 octobre 2023 établi par le Service « Systèmes d'Information et Télécommunications » de Terres de Montaigu pour chacune des communes et de leur établissement public ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

Les consommations de matériels, logiciels et prestations informatiques et téléphoniques pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 31 octobre 2023 refacturées aux utilisateurs sont calculées ainsi :

Commune	Matériels, logiciels, prestations	Prix TTC
CIAS Terres de Montaigu	2 cartouches pour imprimante HP à Martial Caillaud	34,56 €
Total CIAS Terres de Montaigu		34,56 €
La Bernardière	Achat d'un mobile haut de gamme C. Durand – Galaxy S20 soit 490 € HT- 350 € HT = 140 € HT	168,00 €
Total Mairie La Bernardière		168,00 €
La Bruffière	Achat d'une station de travail technique soit 2 538 € TTC - 650,40 TTC (prix d'un pc fixe administratif tarif 2023)	1 887,60 €
	Licence Autocad prorata temporis du 28/08/2023 au 16/01/2023 (241,08 TTC) + 1 licence Shketchup 1 an à compter du 28/08/2023 (382,80 € TTC)	623,88 €
Total Mairie La Bruffière		2 511,48 €
Montaigu-Vendée	Remplacement Smartphone C. Grenet - Galaxy A13 avant la fin de période de 24 mois	109,20 €
	3 cartouches imprimantes Brother (crèche et mairie de Montaigu, restaurant scolaire de Saint-Hilaire-de-Loulay)	253,44 €
	Abonnement Synbird logiciel prise de rdv pour CCTI 1 an	2 903,42 €
	Achat de 3 licences Concerto mobilité opus restaurants scolaires	540,00 €
	Logiciel Marco Agyssoft (marchés publics)	2 416,80 €
Total Mairie Montaigu-Vendée		6 222,86 €
Montréverd	Déménagement copieur Mairie de Saint-Sulpice-le-Verdon - 16/01/2023	90,00 €
	2 cartouches HP pour l'imprimante des services techniques de Saint-André-Treize-Voies 14/12/2022	337,66 €
Total Mairie Montréverd		427,66 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22 DEC. 2023

ID : 085-200070233-20231221-DECRE_2023_093-AR

Saint-Philbert-de-Bouaine	Bibliothèque : Achat d'un photoconducteur Brother du 12/12/2022 (83,88 €) Mairie : cartouche Brother du 09/12/2022 (84,48 €)	168,36 €
Total Mairie Saint-Philbert-de-Bouaine		168,36 €

ARTICLE 2

Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Président,
Antoine CHEREAU

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau

Date de signature : 22/12/2023

Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication et/ou de sa notification.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal Administratif de
Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111
– 44041 NANTES Cedex) dans un délai de
deux mois à compter de sa publication et/ou
notification*